

Montréal, le 16 décembre 2019

**Par courriel**

**À : Toutes les entités visées**

**Objet : Décision D-2019-168 rendue dans le dossier R-4101-2019**

---

Madame,  
Monsieur,

La Régie de l'énergie (la Régie) a rendu sa décision [D-2019-168](#) dans le cadre du dossier R-4101-2019 (*Demande d'adoption de normes de fiabilité relatives à la préparation et à l'exploitation en situation d'urgence (normes EOP-005-3, EOP-006-3 et EOP-008-2)*).

Cette décision donne suite à une demande contenue à la décision [D-2019-158](#) par laquelle la Régie a adopté les normes de fiabilité EOP-005-3, EOP-006-3 et EOP-008-2 ainsi que leur Annexe Québec (l'Annexe) respective, dans leur version française et anglaise et a fixé la date de leur entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Par cette même décision, la Régie demandait que lui soit soumise une proposition intérimaire de modification du Glossaire des termes et des acronymes relatifs aux normes de fiabilité (le Glossaire) à l'égard du terme CEA<sup>1</sup>.

Dans la décision D-2019-168, la Régie juge, d'une part, que les textes des normes EOP-005-3, EOP-006-3 et EOP-008-2 et de leurs Annexes, dans leur version française et anglaise sont conformes à la décision D-2019-158. D'autre part dans la même décision, la Régie juge que la modification à l'égard du terme CEA contenu au Glossaire est également conforme à la décision D-2019-158.

La Régie mettra à jour la section surveillance de son site internet afin de tenir compte des conclusions de cette décision.

---

<sup>1</sup> Responsable des mesures pour assurer la conformité (*Compliance Enforcement Authority*).

Pour toute information, il vous est possible de communiquer avec la Régie par téléphone ou par courrier électronique :

**Le Secrétaire**  
Régie de l'énergie  
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2  
Téléphone : (514) 873-2452 ou sans frais 1-888-873-2452  
Courriel : [secretariat-PSCAQ@regie-energie.qc.ca](mailto:secretariat-PSCAQ@regie-energie.qc.ca)

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/ml